

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-SPO-2017-007
Direction de la vie communautaire
Service des sports et du plein air
Objet : Course du Grand Lévis sur le Parcours des Anses - Fermetures de rues et de la piste cyclable
Date : 24 mars 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La 11^e édition de la Course du Grand Lévis aura lieu le vendredi 7 juillet 2017 à partir du parc de l'Anse-Tibbits. La Course du Grand Lévis est organisée conjointement par le Club Tri-Action de Lévis et le Club de course de Lévis.

Comme par les années précédentes, le Service des sports et du plein air ainsi que les organisateurs mettront en place les dispositions pour encadrer la sécurité, le déroulement de la course et les déplacements des coureurs et des visiteurs sur et hors du site. Le programme de course comporte trois épreuves : 2 km, 5 km et 10 km. La famille est à l'honneur et l'objectif est de faire la promotion de la course à pied et de l'importance de développer de saines habitudes de vie.

La course aura lieu sur une portion du Parcours des Anses et le départ se donnera au parc de l'Anse-Tibbits. Les organisateurs et la Direction du service de police ont prévu des dispositions pour encadrer la sécurité, le déplacement des résidents et des utilisateurs de la piste cyclable durant la période de fermeture. Le stationnement sera interdit sur une partie de la rue St-Laurent dans le secteur de Lévis et le service de transport en commun sera redirigé.

La Direction des communications et du service à la clientèle a le mandat d'informer la population des changements apportés à la circulation automobile et des fermetures de rues, de même que des nuisances reliées à la tenue de certains événements. Ces informations seront véhiculées par un communiqué de presse qui paraîtra dans le journal municipal LÉVIS'informe, le cahier municipal dans le journal Le Peuple Lévis et le site internet de la Ville.

Le promoteur sera tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant l'événement, les commerçants et les personnes qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

La Direction des infrastructures sera également mise à contribution pour les éléments suivants : la préparation du site de l'Anse-Tibbits, la fourniture et l'installation du matériel de circulation et de signalisation.

**HORAIRE DE FERMETURES DES RUES ET D'UTILISATION DE LA PISTE CYCLABLE :
Le 7 juillet 2017 à compter de 17 h jusqu'à 21 h**

RUES ET PISTE CYCLABLE AFFECTÉES	SITUATION
St-Laurent, sens unique en direction ouest	Entre la côte Louis-Fréchette et la côte Rochette
St-Laurent, sens unique en direction est	Entre la rue Hallé et la côte Rochette
Côte Rochette	Circulation en direction sud seulement (sens unique)
Utilisation du Parcours des Anses (alternative proposée aux cyclistes et patineurs à roues alignées par la rue St-Laurent)	À la hauteur du 5584, rue St-Laurent et de la rue Hallé

RUES ET PISTE CYCLABLE AFFECTÉES	SITUATION	CIRCULATION
St-Laurent, sens unique en direction ouest	Entre la côte Louis-Fréchette et la côte Rochette	Utilisation de la voie sud de la rue pour la circulation automobile
St-Laurent, sens unique en direction est	Entre la rue Hallé et la côte Rochette	Utilisation de la voie sud de la rue pour la circulation automobile
Côte Rochette	Fermé en direction nord	Circulation en direction sud
Utilisation du Parcours des Anses (alternative proposée aux cyclistes et patineurs à roues alignées par la rue St-Laurent)	À la hauteur du 5584, rue St-Laurent et de la rue Hallé	Utilisation de la voie nord de la rue St-Laurent comme piste cyclable

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le 7 juillet 2017 à compter de 13 h jusqu'à 21 h

RUE AFFECTÉE	SITUATION
St-Laurent	Entre le 5584, rue St-Laurent et la rue Hallé

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Juin et juillet

Parution de l'avis de fermeture de rues et de la piste cyclable dans le journal municipal LÉVIS'Informe, le cahier municipal (Le Peuple) et sur le site internet de la Ville.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2017	2018	2019
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire

Dany Bernard

Date : 22/03/2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

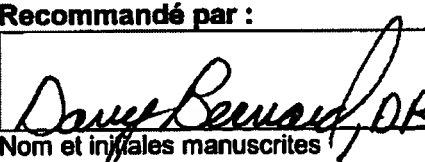

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Nicole Rodrigue, conseillère en communications	17 mars 2017	Validation du plan de communication
Michel Bernier, capitaine Direction du service de police	16 mars 2017	Validation de la fermeture des rues et du soutien policier
Steve Larose, chef à la prévention Direction du service de la sécurité incendie	22 mars 2017	Validation des mesures de sécurité dues à l'installation d'un chapiteau
Pierre-Luc Olivier, contremaître Direction des infrastructures	22 mars 2017	Validation du plan de signalisation et du soutien technique de l'événement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

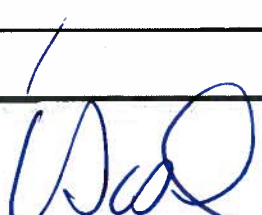
- d'autoriser le Club Tri-Action de Lévis et le Club de course de Lévis à utiliser une partie du Parcours des Anses, le 7 juillet 2017, pour la tenue de la Course du Grand Lévis, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2017-007;
- de fermer temporairement une partie du Parcours des Anses et une partie de la rue St-Laurent, dans le secteur de Lévis, et d'interdire le stationnement sur une partie de cette rue, le 7 juillet 2017, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2017-007, et ce, pour permettre la tenue de cet événement.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Isabelle Bouchard		Titre d'emploi : Conseillère en sports et plein air
Recommandé par :		
		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 24 10 3 2017

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :



Date :

17,03,30